L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

# FEUILLETON.

## LES ŒUFS DE PAQUES

PAR ROGER DE BEAUVOIR.

II.

TROIS BAISERS.

(Suite.)

Il prit la main du jeune homme et elle la pressa fortement sur sa poitrine.

— Vous êtes français, monsieur, et je ne suis pas fâchée que, de retour dans votre pays, vous puissiez apprendre au roi Louis XV que l'impératrice Catherine n'est pas [illegible].

Ces paroles furent dites avec cet accent [illegible] que faisait de Catherine une femme étrange quand elle parlait aux facultés. Le chevalier, tout en l'admirant, crut ne pas devoir faillir aux devoirs qu'il [illegible].

— Vous vous trompez, madame, reprit-il d'un son de voix rempli d'amertume; vous vous trompez, si, parce que vous êtes [illegible], vous croyez que la lâcheté son [illegible]. Tout à l'heure encore, dans la [illegible] de Saint-Nicolas, j'ai entendu un [illegible] qui prononçait contre vous des paroles de menace et de vengeance.

— Et quel est cet homme, demanda-t-elle avec un sourire étrange, son nom?

— Je l'ignore, il ne semblait pas connu [illegible] qui se trouvaient là.

Quelque pauvre fou qui se fonde [illegible] sur ce que j'ai pardonné à [illegible] Orloff, bien qu'il eût en main un [illegible]! Remettez-vous, monsieur, je [illegible] pas moins touchée, je vous [illegible] d'un dévouement auquel rien ne [illegible] oblige. Mais ne vous nommez-vous pas le chevalier Henri de Luz, et n'avez-vous point déjà, ce soir, reçu par mes ordres [illegible] remerciement, je ne dirai pas le prix [illegible] que vous me rendîtes à l'autre [illegible]. Certain nœud d'épaule brodé par [illegible] j'avais prié Arrika, l'une de mes demoiselles d'honneur, de vous l'envoyer. Quoi, madame, vous avez daigné vous-même?... Un pareil présent...

— Si vous ne l'avez point encore [illegible] faute. Votre ambassadeur [illegible] mon temps hier soir, [illegible] souriant, j'ai cru en [illegible] ne pas user cette [illegible] d'œufs de Pâques...

— Et c'est ce privilège [illegible] que j'invoquerai, [illegible] pour ne pas permettre d'approcher [illegible] lèvres de cette main royale si digne [illegible] sceptre...

— Oh! oui, ce [illegible] le sens, ce moment est [illegible] heureux de ma vie!

Le chevalier déposa sur la main de Catherine [illegible] respectueux des baisers; il [illegible].

[illegible] cousin le comte de Lauraguais [illegible] en ce moment, il en aurait eu [illegible].

N'est-ce que cela reprit Catherine enivrée de sa figure et de la beauté de ses [illegible] yeux noirs, est-ce ainsi que vous [illegible], monsieur, avec madame de Pompadour? Les beautés de votre cour de France ressemblent-elles au marbre? Vous les éclipsez toutes, madame, reprit le chevalier Henri de Luz avec feu; et cependant qu'il allait donner mauvaise [illegible] de la France à Catherine! aussi [illegible] pas pour elles que j'eusse affronté [illegible] les regards jaloux de vos [illegible], quand vos chevaux ont [illegible] à quelque distance du palais impérial.

— Vous m'avez fait frémir, il est vrai... vous êtes courageux. Arrika, ici me sont [illegible] maintenant, était alors encore plus [illegible] que moi... Le soir elle m'a parlé de [illegible] mais ou vous trouver? vous aviez [illegible] passez français, j'ignorais votre adresse [illegible] pour moi qui ne suis point souveraine... Auriez-vous d'aventure [illegible] grâce à me demander? Je serais [illegible] de vous prouver qu'en Russie les [illegible] avant droit à tout.

Catherine, en disant ces mots, avait laissé tomber sur le chevalier un de ses sourires qu'elle savait si bien concilier avec la dignité de sa personne. Le chevalier tremblait tour à tour heureux [illegible] devant cette femme, il se [illegible] moment Catherine, il devait se rendre [illegible] pour elle dans un sentiment respectueux [illegible] l'entraînement de l'impératrice [illegible] grâce qu'il voulait lui demander [illegible] dans un pareil lieu, n'était-ce [illegible] pas de lui des marques plus [illegible] plus passionnées de son ardeur? [illegible] muet, Henri sentit passer dans ses [illegible] un frisson de glace, il n'était plus [illegible] de son trouble et de sa peur. Approchant ses lèvres de la joue de Catherine, [illegible] presque aussitôt; mais ce baiser [illegible] que celle qui le recevait un [illegible] irrésistible. Henri était doué de l'un [illegible] regards, chefs de langueur, qui [illegible] tomber autour d'eux une rosée [illegible] tout était douceur et élégance [illegible] ses moindres mouvements. L'impératrice [illegible] longtemps sur lui son regard [illegible] rêverie mélancolique [illegible] en silence à des visages [illegible].

Aussi beau que Stanislas Poniatowski, [illegible].

[illegible] offrit de nouveau son bras, et il la [illegible] au palais impérial.

— Est-il vrai, lui demanda-t-elle, que vous avez passé quelquefois sous mes fenêtres?

Le jeune homme baissa la tête en signe d'assentiment.

Demain, reprit-elle, vous serez libre de venir et de me parler dans la serre du [illegible]. Vous serez vers les deux heures.

Le chevalier s'inclina, et Catherine, on [illegible] elle-même, à l'aide d'une clef secrète [illegible] porte grillée du palais, glissa comme [illegible] ombre dans les ténèbres.

Il en demeura longtemps devant la façade [illegible] du bâtiment, échangeant ça et là quelques lumières... En ce moment une [illegible], un rideau léger se souleva doucement, et la plus charmante figure de jeune [illegible] splendide dans la profondeur de la chambre, comme une étoile dans la [illegible].

Le chevalier la contempla quelques secondes avec du trouble dont lui seul avait le secret.

III

LES RUINES DE LA NUIT.

Dans un des boudoirs du palais impérial, trois femmes étaient rassemblées le lendemain matin vers les onze heures.

L'une était vêtue de l'un de ces costumes d'Orient que la fantaisie des peintres a si souvent recherchés; elle cachait à peine la beauté de ses formes sous un de ces peignoirs à larges raies d'or et de soie, dont [illegible] élégant, au sortir du bain parfumé, les femmes du Caire: ses bras nus — des [illegible] longues manches garnies de perles [illegible] pieds jouaient dans des babouches d'un [illegible] exquis. A l'expression fière aux [illegible] de son visage, on l'eût prise, au premier abord, pour une héroïne de carrousel [illegible] capable de rompre une lance dans l'arène [illegible] de retour, au besoin, une épée de commandement: mais le feu couvert de sa prunelle, l'ardeur de ses moindres gestes [illegible] en elle une soif de passion mal [illegible]. Elle n'était plus jeune, et déjà le [illegible] contre elle sa lutte obstinée; mais elle lui résistait avec énergie [illegible] puissance qui ne doit jamais [illegible]. L'art le plus coquet, le plus [illegible] était parvenu peu à peu à triompher chez elle des rides et de la [illegible]; une poudre odorante couvrait ses cheveux, mille arômes légers l'enveloppaient: son corps de statue nageait dans les pierreries et la soie.

Cette femme était Catherine.

Vive, enjouée, heureuse, elle ressemblait plutôt ce jour-là à quelque sultane folâtre qu'à une souveraine qui s'ennuie. Elle sortait des mains de ses femmes qui avaient passé deux grandes heures à sa toilette. Elle avait consigné, pour la matinée, tout ambassadeur et tout travail. L'esprit se lisait sur son front et sur ses lèvres. Toute la nuit elle avait rêvé du chevalier.

L'autre femme — celle qui se tenait le plus près d'elle — formait, avec l'impératrice, le plus frappant des contrastes.

Autant Catherine était belle, mais aussi fatiguée [illegible], autant celle-ci était plus jeune, [illegible] un air de noblesse et de souffrance [illegible] faisait rêver douloureusement à l'une [illegible] peintures suaves du Corrége ou la Vierge à l'air triste; son visage gardait [illegible] couleur mate de la cire, ses mains, ses joues étaient d'une pâleur si transparente qu'on éprouvait presque un frisson de crainte à la regarder. Il semblait [illegible] que le moindre souffle dût emporter cette fleur éclose sous le blond soleil de l'Allemagne, étouffée plutôt qu'établie près du trône de Catherine, et [illegible] chevelure, en ce moment même, l'impératrice jetait de temps à autre, à la dérobée, un regard jaloux.

C'était la grande duchesse Natalia, la femme de Paul 1er.

Elle était née princesse de Hesse-Darmstadt, et avait été choisie pour épouse du futur empereur, de préférence à deux de ses sœurs qui l'avaient accompagnée dans [illegible] voyage d'Allemagne en Russie. Sa bonté, sa grâce, lui avaient gagné bien vite le cœur des sujets de Catherine; à Moscou, le peuple venait tout récemment de se presser sur son passage et de baiser avec respect les plis de sa robe, comme il aurait fait de celle d'une sainte. C'était là son premier crime aux yeux de l'impératrice, le second était l'enfant de [illegible] de Paul dans le plus complet asservissement, et ne permettait pas à sa belle-fille de rendre un seul instant populaire. Cette blessure dans son orgueil, Catherine avait redoublé de surveillance envers la grande duchesse; les espions de sa chambre secrète avaient reçu l'ordre de suivre ses moindres démarches. Pour donner à sa souveraine, il suffisait que Natalia eût plu aux Moscovites; il suffisait qu'elle eût eu le don de lui appartenir! [illegible].

Catherine avait pourtant, ce matin là, [illegible] le poids de ses préoccupations [illegible], soit qu'elle ne songeât plus à la rencontre de la nuit précédente, soit [illegible] que l'air aimable de Natalia, au [illegible] et l'altération de ses traits eussent alors pour elle un charme secret, pro[illegible]. D'ailleurs le grand duc Paul n'était-il pas à Péterhoff. L'impératrice venait d'approcher ses lèvres comme de coutume, du front de sa belle-fille, elle la trouva glacée.

— Ce qu'Almaun m'a dit, serait-il vrai, reprit-elle. Natalia aurait-elle donc peur de vivre?

Comme pour s'affermir dans cette pensée, Catherine se prit à considérer lentement la grande duchesse. Ses cheveux, [illegible] en bandeau de chaque côté de ses tempes, faisaient saillir encore plus le contour maigre de ses joues; ses yeux — deux grands yeux d'une limpidité charmante — lui semblèrent bordés d'un cercle bleuâtre. Elle venait de replier son col de cygne en regardant la broderie d'une de ses [illegible] et la petite fille qu'elle avait à ses côtés et lui souriait d'un air de mélancolique douleur.

— Bien, murmura-t-elle d'un son de voix bienveillant, bien, chère Arrika, vous êtes une fée pour le travail! Il faudra que vous me donniez des leçons, je vous en prie!

La jeune fille à qui Natalia s'adressait rougit d'abord, comme si le compliment de la grande duchesse eût amené chez elle un souvenir, puis elle se remit à l'ouvrage, en évitant le regard de Catherine.

C'était une mignonne enfant chez qui tout était rose et fraîcheur, depuis l'incarnat de son teint et de ses lèvres jusqu'aux délicieux contours de son sein à peine formé; elle avait dans ses mouvements quelque chose de ceux de l'oiseau; trente-deux perles rangées dans sa petite bouche faisaient naître l'envie de la voir rire ou chanter.

C'était Arrika, demoiselle de Chiffre de l'impératrice, aussi jeune, aussi belle que la comtesse Zimowieff qu'épousa plus tard Orloff. Elle puisait de temps à autre dans une corbeille remplie de dragées et les offrait au singe favori de Catherine; celui-là même que, par une vengeance risible, l'impératrice avait surnommé *Choiseul*, en raison de la guerre secrète que lui fit toujours ce ministre.

Le silence durait depuis quelques secondes; ce fut l'impératrice qui le rompit.

— Eh bien, *ma chère fille*, dit-elle avec un sourire forcé à la grande duchesse, et vous aussi, Arrika, avez-vous oublié toutes deux pourquoi nous sommes réunies? C'est ici la salle du conseil, et j'attends votre rapport.

La duchesse et Arrika parurent embarrassées.

— Vous voilà interdites. Dieu me pardonne, reprit Catherine, nous avons pourtant, mesdames, à nous rendre compte toutes trois de notre nuit. Voyons, continua-t-elle d'un air enjoué, est-ce que les œufs de Pâques n'ont pas été pour vous la source de mille aventures? Surtout avec l'habit que vous portiez ainsi que moi... je ne suis point jalouse, les chances ont dû être égales! C'est là je l'avoue, une folle idée, une idée qui vient de moi, ajouta Catherine en saisissant de leur embarras. Nous avons été embrassées toutes trois, j'en suis bien sûre!... Mais par qui? combien de fois? Ah! voilà qui devient intéressant. Si Voltaire était ici, il eût fait de cela, un conte divin! Mais n'ayez pas peur, oh! je le lui enverrai dès demain sous le voile de l'allégorie et puis j'attends Diderot! Nulle ne sera compromise en ceci, excepté moi!

La grande duchesse soupira, elle leva sur Catherine un regard rempli d'une invincible terreur; Arrika ne plaint qu'un combat intérieur brisât ses forces. Arrika devint rouge comme une cerise et trembla comme la feuille.

— Eh bien! c'est cet "qu'y a-t-il?" demanda de nouveau Catherine, je crois que je vous fais peur. Est-il donc besoin de tin mine, et d'amour comme les anciens meurs? [illegible] Rien n'en transpirera, personne n'écoute, ainsi...

— Par pitié, madame, interrompit la grande duchesse, en joignant les mains, par pitié oh! ne m'interrogez pas!...

— Quoi donc? qu'avez-vous? demanda l'impératrice étonnée du désordre de la grande duchesse. Viendriez-vous d'aventure vous plaindre à nous, princesse, et faudrait-il changer ce boudoir en chambre de justice?

— Oui, c'est de la justice... de la justice qu'il s'agit, répondit Natalia. Mais, madame, de grâce, je ne dirai pas... je ne dois dire devant personne ce qui s'est passé pour moi dans cette nuit... C'est à l'impératrice, non à Catherine...

— Une affaire d'État!... quelque plainte contre mes ministres... ou vous aura chargé de me les faire parvenir... Vous êtes si jeune! reprit Catherine avec ironie. S'il s'agit de politique, je dois vous prévenir, ma chère fille, que je ne suis pas ce matin d'humeur à m'occuper de mon royaume... Cela regarde Panin... Je ne veux savoir qu'une chose, ajouta l'impératrice, en jouant de l'éventail, c'est si le cavalier qui vous aborda cette nuit était jeune, aimable...

— Ah! celui qui m'a abordée, madame, celui-là, ne peut savoir dans quel trouble et quel effroi il m'a jetée! Mais encore une fois, ce qu'il m'a dit, ce que je dois redire à Votre Majesté, ne doit être entendu que d'elle seule!

— Vraiment! eh bien! plus tard, nous écouterons cette grave confidence. Il y a tout à l'heure, et puisque votre nuit de Pâques est si lugubre, souffrez, ne fût-ce que pour vous distraire, que nous passions à celle d'Arrika... Je suis sûre d'avance que son baiser n'aura rien de politique! Allons, Arrika, dites-nous ce qui vous est arrivé, combien de baisers, voyons!

— Un seul, madame, répondit Arrika en laissant la tête légère de l'impératrice.

Et il n'a qu'un?

(*La suite au prochain numéro.*)

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 11 novembre 1870.

Le marché monétaire est dans le même état que depuis plusieurs jours. Nous cotons, comme aujourd'hui: 1 à 1 1/4 par mois les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales; 1 1/2 les bons; 1 1/2 à 2 les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales; 10 à 12 par an le papier hypothécaire No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 110 3/4 à 111 1/4 contre 110 3/4 à New-York et fermé à 111 à 111 1/4 contre 111 1/8 à New-York. On a vendu [illegible].

Dans l'argent, $500, en demi-piastres américaines, [illegible] et les piastres mexicaines à 114 à 115 de prime sur l'or.

Dans l'échange étranger la demande a été assez bonne. Les cours se sont affermis, et à la clôture, ils avaient haussé de 1/4 pour cent. Les opérations de sterling embrassent 70,000 livres dont connaissement et clear et 2,000 connaissement à 119, [illegible].

Le change américain a encore fléchi. Les banques ont tiré sur New-York au pair, 1/8 et 1/4 d'escompte. Les transactions [illegible].

Les trois dernières enchères de MM. Moore, James & Hyams, $5000 de la première et toute la seconde enchère de MM. Townsend, Lyman & Co, ont été acceptées.

Les ventes d'actions comprennent 2 actions de la Compagnie du Gaz Barbarin [illegible]; 50 de la Banque du Canal [illegible] Compagnie de Navigation [illegible].

Il ne se fait presque rien dans les certificats de la ville. Une somme de $400 de l'agence fiscale a été vendue à 80 [illegible]. Une petite somme de nouveaux mandats de la police métropolitaine a changé de mains [illegible].

Il y a une demande de billets de la ville, mais il n'en est très peu offert. Quelques courtiers les ont achetés à 22 à 25 et les ont vendus à 20 d'escompte. Un petit montant s'est vendu hier, à ce dernier taux.

PLUS TARD.

Ce soir au Board des Courtiers, 50 actions des Abattoirs Crescent City se sont vendues à $37 50; 40 des Mines Calcasieu [illegible] $24; 2 du Gaz Barbarin à $250; $200 de certificats wharf 7 30 de la ville à [illegible].

Pour les offres et les enchères au bureau des courtiers, voir le tableau du Bulletin anglais, partie anglaise.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 11 novembre 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3550 balles, prises à une hausse nette de 1/8 à 1/4 c. Nous cotons actuellement le low ordinary 10 à 11 c, ordinary 12 à 13 1/4, good ordinary 14 1/2 à 14 3/4, low middling 14 3/4 à 15 1/4, middling 15 1/4 à 15 1/2 et strict middling 15 3/4.

Les ventes, durant les 3 jours qui viennent de s'écouler, y compris 150 balles additionnelles, mercredi, ont embrassé 21000 balles, faisant un total pour la semaine écoulée de 3320 contre 3950 la semaine dernière et 2400 la semaine précédente, et les recettes durant la semaine de 1701 balles, embrassant 3826 bal. des autres ports de livraison et 12075 proprement dites contre 9925 la semaine dernière et 7511 l'an dernier. Recettes depuis le 31 août 182754 bal. contre 207213 l'année dernière. Les exportations durant la semaine embrassent 21755 balles dont 18008 à destination de Liverpool, 180 à destination de Vera Cruz et 3567 à destination de New-York.

ÉTAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains le 1 sept. 1870, bal | | 20686 |
| Arrivé dep. le dern. état | 646 | |
| Arrivé précédemm | 180133 | 201539 |
| | | 222225 |
| Expédié aujourd'hui | 5771 | |
| Expédié précédemment | 124884 | 130654 |
| Stock en mains et à bord | | 91581 |

Les recettes, proprement dites, depuis hier soir ont embrassé 5771 b. contre 6008 l'an dernier, formant un total, depuis vendredi soir de 4275 balles, contre 3825 durant le même laps de temps la semaine dernière et 31711 l'an dernier et depuis le 31 août 182753 balles, contre 207213 l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 3420 balles à destination de Liverpool, 180 à destination de Vera Cruz et 2170 pour New-York.

TABAC.—Depuis notre dernier rapport le marché a été calme, les ventes ayant embrassé 300 boucauts pris à des conditions privées, 3 et 3 à 9 1/2 c. la livre.

| | LÉGER. | LOURD. |
|---|---|---|
| Gelé | — a — | — a — |
| Common lugs | 6 1/2 à 7 1/2 | 7 — à 7 1/2 |
| Low leaf | 7 1/2 à 8 | 7 1/2 à 8 |
| Medium | 8 — à 8 1/2 | 8 — à 9 — |
| Bon | 9 — à 10 — | 9 1/2 à 10 1/2 |
| Fin | — nominal | — à — |
| Capes fines | — | — à — |

Il n'a rien été exporté durant ces trois derniers jours et il n'a été reçu que 2 boucauts de l'article.

SUCRE.—Les recettes, ce matin, ont embrassé 250 boucauts de sucre. La demande qui était très bonne a cédé et le marché est calme et fléchissant. Environ 275 boucauts de l'article—y compris quelques boucauts provenant des recettes précédentes—se sont vendus aujourd'hui savoir: 6 à 7 c pour l'inférieur, 8 c pour le commun, 9 1/4 à 9 3/4 c pour le fair; 9 3/4 à 10c pour le good fair; 10 1/8 à 10 1/2 pour le fully fair; 11 c pour le prime; 11 1/2 c pour le seconds; 11 3/4 c pour le jaune centrifuge; 12 c pour le jaune clarifié de choix et 12 1/4 à 12 3/4 c pour le blanc.

MÉLASSE.—Les recettes, ce matin, ont embrassé 756 barils de mélasse. La demande de qualités supérieures est bonne mais les bas grades sont calmes. Les ventes, aujourd'hui—y compris quelques barils provenant des recettes précédentes ont embrassé 800 barils pris à 40 à 50 c pour la centrifuge, 60 c pour la commune et centrifuge, 61 c pour l'ordinaire, 62 à 64 c pour le fair, 67 à 70 c pour le prime et 71 cts pr la choisie.

FARINE.—Le marché continue à être calme et les prix sont presque nominaux. La superfine est cotée à $4 50 à 4 75, la double extra $5 50, la triple extra $5 75 à 6, l'extra de choix $6 25 à 6 75, extra de choix et pour famille $7 à 8 le baril. Les principales ventes, aujourd'hui se sont bornées à 50 barils de superfine à $4 62 1/2, 60 d'extra de choix à $7 75 et 100 de à des conditions privées.

MAIS.—Le stock de maïs est faible, mais la demande est peu active. Le jaune est rare et ferme. Ventes aujourd'hui de 2000 sacs dont 800 de blanc nouveau à 80 c, 100 de blanc mélangé, vieux et mauvais à 80 c, 100 de blanc de choix à 85 c, 120 et 1000 de jaune à 90c le boisseau.

AVOINE.—Continue à être calme et fléchissant. Vente aujourd'hui de 1000 sacs dont 200 d'ordinaire à 48 c, 76, 100 et 170 de St Louis à 50 c, 100 et 300 do à 51 cts le boisseau.

SON.—Le marché est calme sans changement de prix. Vente de 60 et de 500 sacs patentés à $1 10 les 100 livres.

FOIN.—Continue à être rare et les prix en sont plus fermes. Vente de 25 balles de choix de l'Ouest à $30 et de 100 do à $31 le tonneau.

PORC.—Le marché est calme et le bon mess est tenu à $26 le baril. Le mess léger ou M. O. est coté $25 50 à 25 75. Le bon mess se vend en détail $26 50 à 27 le baril.

BACON.—Le marché continue à manquer de cotes clear ribbed. Les épaules commandent 15 à 15 1/4 c, les cotes désossées 21 1/4 à 21 3/4 c, les jambons cirés au sucre 25 à 28 cts la livre.

SAINDOUX.—Le saindoux en tierçons est rare et en demande à 17 à 17 1/2 c. L'article en barillet abonde et est calme à 18 1/2 cts la livre.

VIANDE SALÉE A SEC.—Il n'y en a pas en mains. Les dernières épaules se sont vendues à 15 1/4 c la livre.

BREAKFAST BACON.—L'article du Nord se vend 21 à 22 cts, celui de l'Ouest est coté à 22 à 23 cts la livre.

BEURRE.—Le marché est calme et stable, le beurre de choix de l'Ouest commande 34 à 35 c, l'inférieur 18 à 25 c, choix du Nord 45 à 45 c, commun 30 à 35 c la livre.

BANDES DE FER.—Les bandes de fer se détaillent à 5 1/2 à 6c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE.—La demande pour le détail est active. Les commerçants vendent la toile de l'Inde en balles à 28 — à 30 c la livre, selon la qualité, et en rouleau 27 à 28 c la yarde, toile domestique 29 à 30 c, chanvre et lin à 29 à 31 c la yarde, selon la qualité. Dans le commerce en gros le marché est calme et les cotes nominales.

COMESTIBLES.—Les pommes de terre se vendent au débarcadère $1 75 à 2 le baril de celles de St Louis et $2 50 à 3 pour celles de l'Ohio, les pommes $1 50 à 3 le baril, les oignons $4 — à $5 le baril, la choucroute $7 à 12 le baril, les choux $6 à $12 le panier. Les pois verts sont calmes à $7 à 7 50 le baril.

HUILE DE GRAISSE.—Tenue à $1 20 à $1 25 le gallon.

HARICOTS.—Arrivent rondement et se vendent actuellement $6 50 à 8 le baril de blanc de l'Ouest et $9 à 9 50 pour ceux du Nord.

## Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1870.

Arrivé, dans la semaine—2680 bœufs du Texas, 168 veaux et veaux d'un an, 1159 cochons, 1471 moutons, 12 vaches à lait.

Vendu—1540 bœufs du Texas 640 veaux et veaux d'un an, 679 cochons, 630 moutons, 25 vaches à lait.

A vendre—1211 bœufs du Texas, 170 cochons, 801 moutons, 28 vaches à lait.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bœufs du Texas, nourris au maïs, | | | |
| irrégulier, par livre nette | — | à | — |
| Bœufs du Texas, choix, par tête | 50 00 | à | 55 00 |
| Bœufs du Texas, 1re qlt, par tête | — | à | 45 00 |
| Bœufs du Texas, 2e qlt, par tête | 22 00 | à | 35 00 |
| Bœufs du Texas, 3e qlt, par tête | 11 00 | à | 20 00 |
| Cochons par livre, gr | 7 | à | [illegible] |
| Cochons (stock) par tête gr | 7 50 | à | 9 25 |
| Moutons, 1re qlt, par tête | 4 00 | à | 5 00 |
| Moutons, 2e qlt, par tête | — | à | 3 00 |
| Moutons, 3me qlt, par tête | — | à | — |
| Vaches à lait, de choix, par tête | 100 00 | à | 110 00 |
| Vaches à lait, 2e qlt, par tête | 55 00 | à | 80 00 |
| Vaches du Texas, avec veaux par livre | — | à | — |
| Veaux de lait par tête | 8 00 | à | 14 00 |
| Veaux d'un an par tête | 8 00 | à | 15 00 |
| Chèvres, par tête | 1 50 | à | 4 00 |

## MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Samedi matin, 12 novembre 1870.

Le temps, hier, a été assez doux, avec un beau soleil par moments.

Les affaires sur la levée sont de plus en plus actives, chaque jour les arrivages étant plus nombreux.

Sont arrivés hier: le Bradish Johnson, de la côte d'en bas; le Henry Tete, de Donaldsonville; le Lessie Taylor, des Opelousas; le Tallequah, de la Rivière Ouachita; le Wade Hampton, du Fort Adams; le Natchez, de Vicksburg et le W. J. Wicks, de St. Louis.

Sont partis: le Henry Tete, pour Donaldsonville; le Bart Able et le W. S. Pike, pour Ouest Baton-Rouge; le Marcella pour la Rivière Yazoo.

Parmi les départs réguliers d'aujourd'hui nous signalerons le beau bateau le Bradish Johnson, capitaine W. S. Bass [illegible], lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'au fort Jackson, partant de Plaquemine, quittant la Nlle-Orléans tous les samedis et mercredis à midi. M. Olivier Canton Jr., assisté de M. J. W. Bryant, est chargé de l'administration intérieure et M. Jell. Posey est préposé au département du fret.

Partira aussi, aujourd'hui, le nouveau bateau le St. John, capitaine W. R. Greathouse. Ce paquebot régulier fait deux voyages par semaine jusqu'à Baton-Rouge, partant de la Nlle-Orléans tous les samedis soir à 5 heures et tous les mercredis matin à 10 heures. M. James McElroy est chargé du département des finances et M. Emile Fortin, assisté de M. F. Bergeron, a la charge importante de la cargaison.

Partira aussi ce soir, à cinq heures, le bon bateau l'Entreprise, capitaine Chs. Thorn, lequel fera le service régulier des Attakapas; il prendra du fret pour St-Martinville, Fausse Pointe, Franklin, Pattersonville, ainsi que tous les atterages du Bayou Têche et de la Rivière Atchafalaya. M. S. J. Pecot est chargé de l'administration intérieure.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le beau bateau le R. L. Hodge No. 2, capitaine J. Heim, lequel, après avoir subi des réparations qui en font un paquebot de première classe, reprendra son service régulier pour la Rivière-Rouge, jusqu'à Alexandria, Grand-Écore, ainsi que tous les atterages intermédiaires. M. W. Culbertson est chargé du département des finances et Mr T. J. Dowty a la charge importante du fret.

Nous appelons aussi l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le superbe paquebot de première classe le Natchez, capitaine T. P. Leathers, lequel fait un voyage régulier par semaine jusqu'à Vicksburg. Il prend du fret et passagers pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez. M. Sam. Ayles est chargé de l'administration intérieure et M. C. Grice à la charge importante du fret. A Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower.

Parmi les départs de demain, nous mentionnerons La Belle, pour la côte jusqu'à Donaldsonville, et le St-John, pour Baton-Rouge.

CHANGEMENT DE LOCAL.
Pension Française.
MME DENISE a transféré sa PENSION, du No 13 rue Bourbon, au No 167 rue Douane.
Prix, par jour (y compris vin et chambre)....$2.
par semaine (pension régulière)....$5.
4oct—3m—MJS

Changement de Bureaux.
LES Bureaux du Louisiana Frear Stone Manufacturing Company ont été transférés au No. 164 de la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, où seront reçues les commandes de toute espèce de travaux en pierre pour bâtisses, escaliers, tombes, monuments, pierres de tombes, pierres plates, banquettes, et pour réparations. On recevra également les ordres à la boîte 103 du Mechanics' and Dealers' Exchange.
NEWTON RICHARDS, Président.
4nov—1m

CHANGEMENT DE LOCAL.
Le magasin à l'enseigne "Chapeau du Peuple," (The People's Hat Store) a été transféré du No 580 rue des Magasins, au No 241 rue Vieille-Levée, entre St-Philippe et Ursulines, en face du Marché Français, où les soussignés espèrent revoir leurs habitués et le public en général. Ils auront en outre un choix varié d'Habillements et de Marchandises du Pays qu'ils vendront aux plus bas prix.
2 nov 1m VEGA & MENENDEZ.

TRANSFERT DE MAGASIN.
G. W. W. Goodwyn,
FABRICANT de ferblanterie et Marchand de Fourneaux de cuisine, a transféré son magasin du No 62 de la rue du Camp,
Au No 52 de la rue Gravier,
Près le coin de la rue Tchoupitoulas.
30 oct—1m

Changement de local.
VOSE BROTHERS.
Négociants-commissionnaires et marchands de provisions, ont transféré leur magasin
Au No 97, rue des Magasins.
1nov—1m

Changement de Local.
NOUS avons transféré notre stock aux vastes magasins Nos. 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Fulton, à une porte de l'angle de la rue Poydras. Nos entrepôts, Nos. 16 de la rue Fulton et 13 de la rue Front, seront bientôt transférés à notre nouvelle bâtisse, Nos. 20 et 22 de la rue Front, laquelle est en voie de construction.
N. B.—Les chars du chemin de fer des rues Canal et Claiborne passent devant nos magasins toutes les trois minutes.
30 oct—1m BOSTICK & SEYMOUR.

LOUIS BERNOS, Agent.
AU No. 39 DE LA RUE NATCHEZ.
OFFRE à vendre—
CHAUX, CIMENT, PLATRE, POILS, GOUDRON, POIX, RÉSINE, TÉRÉBENTHINE, GOUDRON et MATÉRIAUX à toitures, SOUFRE, CHAUX pour la fabrication du sucre, TOILE D'EMBALLAGE, HUILES, SAINDOUX, HUILE DE LIN, HUILE DE BALEINE, HUILE DE TANNEUR et HUILE D'ÉCLAIRAGE, TOUTE ESPÈCE D'ENGRAIS.
Il attend un assortiment complet de blanc de céruse, peintures, vernis, brosses, etc.
LOUIS BERNOS, Agent.
26 oct—1m Au No 39 de la rue Natchez.

OUVERTURE DES ÉCOLES.
La Maison Lelièvre,
174 ....rue Royale.... 174
Succursale rue Barone No 8, près Canal.
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son assortiment de livres d'école français et anglais et articles de bureaux est des plus complet.
Toutes ces marchandises seront vendues à l'ancien magasin et à notre succursale, au plus bas prix de la place. 12 oct—1m

Bureau du Barbarin Gaslighting Co
DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS trouveront un emploi permanent et de bons gages en s'adressant à
A. E. DUPAS, Ingénieur en chef,
rue Derbigny No 58, Entre Conti et Bienville.
26oct—15f

Théâtres, Concerts, Bals, &c.
ACADÉMIE DE MUSIQUE.
Jeudi soir, 10 novembre 1870.
Reprise de Rip Van Winkle, Pour une soirée.
Vendredi—Bénéfice d'adieu de ROBT. McWADE—Le beau drame intitulé THE LOST SHIP.
SAMEDI—Dernière matinée de McWADE.
DIMANCHE—Dernière soirée de ROBT. McWADE.
LUNDI—Les célèbres Favoris de Wallack—LOUISA MOORE et CHS. WYNDHAM, et leur fameuse troupe de comédie. 10nov—

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1870.
LES Actionnaires de la Compagnie du CHEMIN DE FER SUD-EST (South-Eastern R. R. Co.) sont par le présent, notifiés qu'une assemblée générale aura lieu le MERCREDI, 23 novembre 1870, au No 30, rue Natchez. Les Actionnaires sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du Board,
26 oct—30f B. L. MILLAUDON, Président.

Bureaux de la Compagnie du Gaz Barbarin en Louisiane, No 16 Passage de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1870.
1O.—Conformément aux termes de la Charte, une réunion des actionnaires, pour l'élection annuelle de Directeurs, aura lieu à ces bureaux, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 7 du mois prochain, c'est-à-dire, le premier lundi de novembre.
2.—Les actionnaires de cette Compagnie sont, en même temps, appelés à voter sur un amendement à l'article XI de la Charte de cette institution. C. CAVAROC, Président.
AUG. WM. BREWE, Secrétaire. 29oct—10f

TEINTURE A LA VAPEUR ET DEGRAISSAGE.
E. EUG. GEORGEST,
Coin Remparts et St Philippe.
Cette maison qui a su faire l'an dernier, par la modicité de ses prix, un chiffre considérable d'affaires, vient offrir au public une nouvelle diminution pour tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage de vêtements.
Robe en cotonnade pour noir 60, jupe 50, en laine et laine et coton 75, jupe 60. Paletot pour noir 75; pantalons 60, gilet 40, paletot pour marron $1.25, pantalon $1.00, robe en soie pour noir $1.00, jupe 75, pour marron $1.00, pour bleu, rose, vert, rouge violet $1.50, rideaux rouge 60, autres couleurs 1.00. Nettoyage de paletot, pantalon, gilet, robe, 40, 50, 75 cts. 25 sept—3m

P. & R. DE VERGES,
MARCHANDS DE Charbon,
ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.
Nos. 170 Rue Gravier et 39 Rue Dauphine
Fourniront aux familles, aux planteurs, aux bateaux et aux presses à coton du charbon au plus bas prix. 31 juillet—6m

Charbons Pittsburg, Mount Carbon, Anthracite et Cannel.
C. TYLER,
Au No. 15 de la rue Carondelet.
(Dépôt, au pied de First street.)
Vend de ces charbons, en gros et en détail, aux plantations, aux familles, aux propriétaires de presses à coton et de bateaux à vapeur, —aux plus bas prix du marché. 12 oct—2mm.

CHARBON! CHARBON! CHARBON!
BOYD, WILMOT & Co.,
Au No 186 de la rue Poydras:
Sont à même de fournir les meilleurs CHARBONS Pittsburg, Anthracite et Pittsburg Nut aux familles, hôtels, presses à coton, fonderies, steamers et bateaux à vapeur, au plus bas prix du marché. Ils peuvent également livrer, de Baton Rouge à un point quelconque de la côte, par cargaison de bateau, du charbon de Pittsburg de la meilleure qualité.
11 oct—1m

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE.
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
Ils approvisionnent les steamers, les presses à coton les autres presses, les fonderies et les familles. Dépôts sur la Levée, au ferry du 3me District et au coin des rues Louisa et Levée. Bureau, No 20 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.
Les ordres sont reçus soit au bureau, soit aux dépôts. 2sept—3m

SPENCER FIELD, JR. WALTER O. BELL.
Field & Bell,
Marchands en gros et en détail, de CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS
Bois de Frêne, Chêne et Pin. Ils approvisionnent, promptement et aux plus bas prix du marché les steamers, les bateaux à vapeur, les presses à coton, les fonderies et les familles. Bureau principal, au No. 147 de la rue du Camp, coin Girod. Succursale, No. 361 de la rue des Magasins, près Poeyfarré. 5 sept—4m

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.
CAZAUX & VERGNOLE,
73.....VIEILLE-LEVÉE.....73
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.
VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Maraschino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 6mai—1an

MÉDAILLE D'OR 1868.
REVOL, Armurier,
210....Rue de Chartres....210
entre Madison et Dumaine.
Informe les chasseurs et amateurs en général qu'il vient de recevoir des fusils anglais et français, du calibre 16 à 10, de 40 à 46 pouces de longueur, très propres pour chasseurs de profession, surtout pour chasseurs de canards. Il a aussi le plus bel assortiment de fusils Lefaucheux qu'il y ait en ville. Aussi, diverses pièces de fusil et de pistolet, pour armuriers de la campagne. Il invite les acheteurs à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.
1er oct 3m

J. SAGET,
ARMURIER,
198....Rue de Chartres....198
A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'arriver d'Europe avec un assortiment de fusils de chasse, de carabines de salon, de revolvers et de chemisées fines faites par lui-même et qu'il garantit pour un an. NOTA. M. Saget vient d'obtenir, à Liége, un brevet de perfectionnement pour des modifications apportées aux fusils se chargeant par la culasse. 13 sept—3m

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DEGRAISSEUR,
184....RUE POYDRAS....184
Entre les rues Carondelet et Baronne.
(Établi autrefois rue Bourbon.)
8nov—1an

WHISKY. WHISKY.
L. Manuel,
Agent de plusieurs Distilleries de Cincinnati
Offre au commerce de la ville et de la campagne un grand choix de whisky de première qualité à 90cts le gallon. S'adresser, 21 rue Dumaine, maison T. Fevre. 2 oct—1m

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle.-Orléans.
LES actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans (New Orleans Canal and Banking Company) sont informés par le présent avis, que conformément à une résolution des Directeurs, adoptée le 2 novembre 1870, une assemblée des actionnaires de la dite corporation, aura lieu aux bureaux de la dite corporation, au coin des rues du Camp et Gravier, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, le 26 décembre 1870, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi; et s'ajournera, de jour en jour, et aura lieu journellement, les dimanches et les jours de fête exceptés, entre les mêmes heures, jusqu'au 1er juillet 1871 inclusivement, pour prendre en considération et décider:
1.—S'ils acceptent le bénéfice et les clauses d'une loi de la Législature de la Louisiane, approuvée le 10 mars 1870 et intitulée: "Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres et—
2.—Si le dit capital sera réduit à un million de piastres.
Le dit acte est conçu comme suit:
(No. 72.)
Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans, et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres.
Sect. 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane réunis en assemblée générale que la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, telle qu'elle a été créée par l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets", et approuvé le 5 mars 1831, soit et il est par le présent prolongé de vingt-cinq ans, à dater du trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent soixante-dix, que la quatrième section du dit acte soit, et il est, par les présentes, amendée de manière à se lire comme suit:
Que les souscripteurs de la dite Compagnie, leurs successeurs et représentants soient et ils sont, par le présent, formés en une corporation qui sera connue sous le nom de "Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans" et existera jusqu'au trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze; que, sous ce nom, ils pourront contracter, acheter, recevoir et posséder toute espèce de meubles et d'immeubles, prêter, négocier, vendre les dits meubles et immeubles, poursuivre et être poursuivis, en justice, avoir un sceau en commun, établir les règlements qu'ils jugeront convenables et qui ne seront contraires ni à cet acte, ni à la Constitution et aux lois des États-Unis ou de cet État.
Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans pourra légalement, par une résolution de ses Directeurs, réduire le capital de la dite Compagnie à un million de piastres—pourvu que la dite réduction soit recommandée aux Directeurs à l'assemblée des actionnaires qui devra être convoquée conformément à la loi ou par une assemblée spéciale quelconque convoquée à l'effet de délibérer s'il convient de faire la dite réduction.
Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c. Que rien de ce que contient cet acte ne devra être interprété de manière à donner à la dite Compagnie de la Banque du Canal d'autres privilèges que des privilèges de banque accordés dans la charte originale et existantes d'exiger [illegible].
Sec. 4.—Il est de plus décrété, &c. Que le capital de la dite Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans sera sujet à la taxe au même taux que les autres propriétés de ce genre sous l'empire des lois de cet État.
(Signé) MORTIMER CARR, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) OSCAR J. DUNN, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 mars 1870.
(Signé) H. C. WARMOTH, Gouverneur de l'État de la Louisiane.
Pour copie conforme,
GEO. E. BOVEE, Secrétaire d'État.
Par ordre du Président et des Directeurs,
CH. JUMONVILLE, Caissier.
8 nov—jusq 1er janv

G. W. DUNBAR & SON,
12 et 14......RUE ST-LOUIS......12 et 14
Nouvelle-Orléans,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS—de toute espèce de—
Liqueurs françaises, Anisette, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane, fraîches, En bocaux et dans des boîtes en ferblanc;
FABRICANTS des SIROPS DE FRUITS Qui ont remporté le prix. 24déc—1an

Dépôt de Riz du Sud.
D'AQUIN & PHILIPPI,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Au No. 47 de la rue Peters,
Boîte 115, du bureau de poste. Nlle-Orléans. Avances libérales sur consignations. 11sept—3ms

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.
A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

DENTISTES.
$20 Seulement $20.
LE DR. CHS. MERMILLOD afin de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bénéfice des dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.
Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 4 heures, au cabinet du Dr. L. Dupeyron, 60, rue Bienville, encoignure Royale.
Extraction des dents sans douleur. 13oct—1an

Préservez vos dents.
J. A. CASABAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
130........RUE DU CANAL........130
entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, à des prix modérés.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
Extraction des dents sans souffrance par le chloroforme. 9mai—6P

Dr. O. BLANCKE,
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS.
LE DR. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 24déc—1an

Le Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au No 14 de la rue Baronne, au dessus du magasin de M. BARON. Il sera heureux d'y recevoir ses anciens clients et les personnes qui auront besoin de ses services.
Il donne des consultations en français et en anglais. On le trouvera chez lui de 8 heures du matin à 4 heures du soir. 9nov—1an

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—6PP

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1870.
A la demande d'une majorité des actionnaires, une assemblée des actionnaires aura lieu le MARDI, 8 novembre, à 1 heures, pour décider s'il convient de changer la Banque en Banque Nationale.
Par ordre des Directeurs,
Sortie GEORGE A. FRERET, Caissier

Appareils Vaporifères Portatifs — DU — Dr LEFEBVRE
POUR prendre soi-même, ou administrer domicile, les bains de vapeur de tous genres, des demi bains et des douches aux malades, dans le lit.
Aussi—Petits appareils pour les inhalations de vapeur simples ou composées, extrêmement utiles dans les affections des voies respiratoires, et pour doucher les yeux, la bouche, le nez, les oreilles, la surface des plaies, etc., etc. Ces petits appareils sont aussi employés avec succès pour combattre les névralgies, provoquer une animation locale, et produire la caléfaction des tissus morbides.
Les appareils dont il s'agit ont été expérimentés plus de deux mille fois dans les hôpitaux civils et militaires de Paris et ont reçu l'approbation de l'Académie de Médecine (séance du 17 mai 1870).
Le Dr LEFEBVRE, qui se propose de passer quelques mois à la Nlle-Orléans, peut être consulté de midi à deux heures, chez le Dr Dupéron, dentiste, No 60 rue Bienville coin Royale. Il mettra quelques appareils à la disposition de ses confrères qui auraient des malades atteints d'affections chroniques à traiter par la sudation et l'absorption cutanée. 12 oct

The New Orleans Antiseptic Air tight Wood Burial Case Company.
CETTE compagnie, montée sur le modèle de la grande Entreprise des Pompes Funèbres de la ville de Paris, procède aux inhumations comme toutes les entreprises funéraires de cette ville l'ont fait jusqu'à ce jour [illegible].
1oct—1m

FAIRBANKS & CO.,
FOURNISSENT les seules leviers à coton (balances) sur lesquels on puisse compter. Avec ces leviers les poids indiqués par les marchands de la campagne s'accordent avec ceux indiqués par les peseurs de la ville, lesquels règlent leurs balances sur celles de Fairbanks. Les dits leviers s'accordant aux mêmes avec ceux de la Douane. L'attention des planteurs et des marchands de sucre et de coton est appelée sur ce fait. Les leviers dont il s'agit s'achètent à l'agence du sud de Fairbanks.
W. B. BOWMAN, Agent,
2sept 1m VetC 53 rue du Camp.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters, (Ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG.............Directeur,
—Fabricant de—
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à dessécher, moulins à scie, &c.
Bouilloires de toute espèce, cheminées et façades de bâtisses, en fer, barres de grilles et toute espèce de fonte. 14 sept. 1 an.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.
LES personnes qui désireraient devenir membres de l'une association, dont le titre ci-dessus, dans le but d'ériger un monument à la mémoire de feu le général ROBERT E. LEE, peuvent signer les articles d'association à notre bureau, No 14 rue Royale, au premier.
E. FUSILIER, EDOUARD BARNETT, M. T. PUCROS.
15 oct

MILLER & DIELMANN,
CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE, Nos 50 & 52 Nlle-Levée.
7avril—1an Coin Allée de Natchez

Feutre d'Irlande à Toits.
Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.
Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.
PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)
DE D. ANDERSON & SON,
Seuls fabricants et propriétaires des patentes.
FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre inodore, feutre à crin, &c. &c. Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 22 et 24, Billiter Street, London.
Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. [illegible]
A vendre par J. G. LINGHAM & Co, agents,
7juillet—1an Au No 7 de la rue Carondelet.

F. GONTHIER,
ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,
43.......Rue St. Charles.......43
Vis-à-vis l'Hôtel.
Vient de recevoir un nouvel assortiment de draps français et américains, et est prêt à recevoir ses anciens clients dont la clientèle les commandes à des prix réduits. 17 nov—1an

Tonnellerie Tonnellerie.
Aux Planteurs et aux Marchands.
Je suis prêt à conclure un marché pour 1,000 à 2,000 boucauts à sucre de plus. J'ai un grand nombre d'ouvriers et beaucoup de matériaux. J'offre de bons boucauts à sucre, de seconde main.
R. J. BERKERY,
Au No 35 du Front Street—Débarcadère de sucre, à la Nlle-Orléans 12sept—1m

V. BIRI,
FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provisions, Panier à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.
IMPORTATEUR DE Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos 286 et 288 de la rue de Chartres
18 mai—1 an

CONSULAT DE FRANCE.
Avis Mensuel—Novembre 1870.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| A | H |
| Agnelly Joseph. | Hillier Jacques. |
| B | J |
| Brun Jn. Bte. | Janvier Pierre. |
| Bourigat Justin. | Jaccoal Joseph. |
| Bruzeau. | L |
| Borges Pierre. | Lahitte Jn. Pierre. |
| C | Lasserre Jules. |
| Caffarel Jean. | Leboul Joseph. |
| Cieutat Jean. | M |
| D | Mathis Georges. |
| Dragonne Eugène. | Mathis Charles. |
| Duprat Adrien. | Mouleyre Jn. Marie. |
| Dalbornay (les époux). | Mailhes Nicolas. |
| E | Mailhes Louis. |
| Escat Dominique. | Milhas Dominique. |
| F | O |
| France Marie (Mlle). | Ory Joseph. |
| France Baptiste. | P |
| France Pauline (Mlle). | Page Victor. |
| Ferrand Jn. Bte. | Pène Jean. |
| Favre, charpentier. | R |
| G | Roux Jn. Bte. |
| Garnier (Jn. Victor) | V |
| Gillis Bernard. | Vexin Arnaud. |

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 8, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er nov

LOTERIE.
Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane.
Incorporée le 17 août 1868.
CHAS. T. HOWARD................Président.
Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.
GROS LOT.........$50,000
CLASSE F.
Tirage, le SAMEDI, 26nov. 1870, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co.........Contracteurs
—PLAN—
20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement
[illegible]
Billets entiers: $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

SAISON D'AUTOMNE.
LEON GODCHAUX,
81 ET 83....RUE DU CANAL....81 ET 83
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX.
Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.
De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.
NOTA.—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.
11sept—

Wm A. VALLOFT,
MARCHAND DE MEUBLES,
249....Rue Royale....249
Entre St-Philippe et Ursulines
Rappelle à ses amis et au public qu'ayant, par les derniers arrivages, considérablement augmenté son beau stock de meubles, de chambres à coucher, de salons [illegible]. 10 oct—3m

P. DEJAN,
MARCHAND DE MEUBLES,
Neufs et d'Occasion,
ENCOIGNURE DAUPHINE ET QUARTIER.
Achat, Vente et Réparation de Meubles.
On se charge des Déménagements.
M. Dejan, qui revient d'Europe, et qui a visité les fabriques de New-York, Boston et autres, se charge des Déménagements [illegible] Quartier.

ENTREPOT DE RIZ,
A la Nouvelle-Orléans
A. MAUREAU,
43......Rue Peters......43
ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE.
TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.
Ordres promptement remplis.
18fév—1an

J. J. ALBERT,
30....Rue de Chartres....30
Encoignure Douane,
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre.
Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c. Convenable pour le détail de la ville et celui marchands de la campagne. 6nov—1an

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
16.........RUE ROYALE.........16
A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.
Prix très réduits. 18 mai—1an

BONNIN & ESCUDIER
Sugar Train.
Patenté le 27 juillet 1869.
CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, a reçu l'approbation générale à la dernière foire d'État, et a été jugé par les ordres déjà reçus, est destiné dans un temps très rapproché à remplacer le vieux système par le fait qu'il coûte moins, requiert moins de bras pour le fonctionner et réalise une économie de combustible d'au moins cinquante pour cent. Ils s'engagent également [illegible].
Agent à la Nouvelle-Orléans, M. B. Suberbielle, No.21 rue Toulouse, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires, ainsi que les pamphlets contenant les différentes grandeurs, les prix et conditions. Les commandes laissées chez lui recevront une prompte attention.
6 mai—6m

MIRAMON & Cie.,
99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES.
ÉBÉNISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et housses pour meubles en tous genres. Fabriquent les sommiers à $10 et $12.
On fait les déménagements.
On prend les meubles en magasinage.
7nov—1an

RESTAURANT COSMOPOLITE
RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce qu'on [illegible] des vins de choix.
Les Soupers, Dîners, Déjeuners, [illegible] tout à une sélec. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert toute la nuit. 1 oct

JULIUS LOEFFLER,
POSEUR ET MARCHAND d'installation de gaz,
196.......RUE DE CHARTRES.......196
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti. 4 oct—1 an

ENGRAIS!!!
LES planteurs sucriers et les personnes qui désirent acheter le meilleur ENGRAIS du Sud, l'engrais qui se vend à meilleur marché, en grandes ou en petites quantités, sont invités à s'adresser à [illegible] FOWLER.
Au No 2 de la rue Poland, coin Canal.
sept—1m

SUCRES-MELASSES,
SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux, etc.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marque Orléans, Louisiane et Chalmette.
A. THOMSON & CO.
SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et Jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.
SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.
SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.
sept—1an No 48 de la rue Tchoupitoulas.

## VENTES JUDICIAIRES.

ARMAND BELOT vs L. J. MAILLOT & Dlle. L. A. MAILLOT.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias contre L. J. Maillot, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, douze de novembre 1870 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur L. J. Maillot dans la propriété ci-après décrite. Le dit intérêt étant le tiers indivis de:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, de l'Hôpital, des Ursulines et des Remparts, commençant à quatre-vingts pieds de la rue de l'Hôpital et mesurant, mesure française, vingt-deux pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de [illegible] pieds [illegible] et à la rue de l'Hôpital, et de la ayant vingt-deux pieds [illegible] largeur jusqu'à la ligne du fond.

Le tout conformément au plan dressé par Allou d'Hémécourt, ci-devant député voyer, le 22 mai 1860, et annexé à un acte de vente en rapport de Henry Paul Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 de septembre 1861. Ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—[illegible] nov 4, 12.

ROBERT J. WOOD vs MARIE ANNE WOOLVERTON, Veuve de Joseph A. Stevenson.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-six de novembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Dix-Neuf dans l'îlet numéro Vingt-Neuf, borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et de l'Annonciation, mesurant trente-trois pieds quatre pouces de face à la rue de l'Annonciation, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, ainsi qu'il appert du plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, daté du 12 mars 18[illegible]. Le dit terrain est situé du côté de la rue Sixième par le terrain [illegible] No Dix-Huit, sur le dit plan.

Cette propriété appartient à la défenderesse, en vertu de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Sarah Wedverton, veuve de James Dudley, suivant acte en rapport de William Shannon, notaire public en cette ville, en date du 26 janvier 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
25oct—nov 2,12,19,26

## INSTITUTIONS.

EXTERNAT, POUR LES DEUX SEXES.
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
No. 128, rue Royale,
1er nov—1an Entre Toulouse et St. Louis

Université de l'État de la Louisiane,
(Autrefois Séminaire de l'État de la Louisiane,)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ÉTAT
Nouvelle Session.
MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.
Le Bureau Académique
Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.
Cours des Études.
Comprenant un département académique et préparatoire; y compris un cours de Littérature ou Scientifique, au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.
Librairie, Appareils ou Cabinets.
Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections de feu Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examens Géologiques de la Louisiane.
Admission
Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.
Dépenses
Pour tout compris le cours, pour dix mois, $[illegible] payable d'avance, la balance le 1er février. Ceux qui payent après le 30 jours à 8 pour cent. Les paiements peuvent être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.
On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de leur entrée.
Discipline.
Militaire avec exercices tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus de choses de l'artillerie. L'uniforme des cadets, habillement gris, qui peut être fourni par l'Institution moyennant un prix établi par l'habillement.
Pour plus d'informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
1er mai 1870 Baton Rouge, La.
Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans chez Richard & Co, 16 rue du Camp.
Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, détruit dernièrement par le feu, [illegible] d'Alexandrie. Toutefois, il est provisoirement installé à Baton Rouge. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DEBON.
No 298, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Les classes seront reprises le 1er septembre. 3 sept—3m

COLLÈGE JEFFERSON SAINTE-MARIE, à St-Jacques, Lne, à 60 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le fleuve Mississippi. Cet ancien et magnifique établissement, incorporé par un acte de la Législature et autorisé à donner des diplômes, sera rouvert, pour l'admission des élèves, le MARDI d'octobre, sous la direction des Pères Maristes qui forment une société spéciale [illegible] "Convent Landing" (Pointe du Collège) et Belair, en dessous du Couvent; conviennent parfaitement aux habitants qui veulent venir à la Nouvelle-Orléans et en [illegible].
CONDITIONS.—Paiement en monnaie courante des États-Unis, par termes de cinq mois:
Pension, enseignement, blanchissage et fournitures de bureau, par terme de cinq mois $125 00
Frais de médecin et de médicaments en cas de maladie ordinaire (pour tout par an) $[illegible]
Frais d'entrée, à payer une fois seulement $[illegible]
N. B.—Toutes les leçons de musique doivent être payées par mois d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser au Très-Révérend Président, au Collège.
Références:
Sa Grâce l'Archevêque de la Nlle-Orléans,
Le Rév. Père d'Algier,
Mr. F. Pourcian, No 26 de la rue Natchez, Nlle-Orléans. 3 août—3m

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de
Mme FORTIER,
Ancienne Institution DAQUIN,
288........CHEMIN DU BAYOU........288
Près Claiborne. 23 mai—1 an

## Médicaments.

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.
Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.
AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL —ET— Amer Toni-Aromatique
PRÉPARÉ PAR A. A. PEYCHAUD.
CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble; avec les deux ensemble l'on obtient sur le champ une variété pour ainsi dire infinie, de manière à contenter tous les goûts. Ces deux amers, dont la sûreté et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de commerce et nécessaires au maintien de la santé, comme la meilleure de la création: ils rétablissent les organes de la digestion instantanément, source malheureusement féconde en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nervosité, Gastrite, Fois, Débilité générale, etc. et dans toute fièvre quelconque dont la convalescence se prolonge à cause de faiblesse, il n'est rien au dessus pour rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.
N. B.—L'American Bitter peut se prendre pur et en vent; il n'est pas fort comme spiritueux, ce qui semble fort en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcé mais en même temps délicieusement agréable. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces deux Amers sont devenus un usage presque général.
A vendre par
E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.
Et par les principaux droguistes et marchands de graineries. 27 mars—1an Dim-Mer Vend

VADCIN.
Bureau de Santé.
150........RUE DU CANAL........150
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
ON vaccine gratuitement, tous les jours, de midi à deux heures, aux bureaux des inspecteurs des Districts—
Premier District—Dr. J. A. MATHIEU, coin Delord et "Tivoli Circle."
Deuxième District—Dr. F. B. ALBERS, au No 42 de la rue St Pierre.
Troisième District—Dr. J. T. JACKSON, au No 97 de la rue des Champs-Élysées.
Quatrième District—Dr. A. W. PERRY, au No 5 de la rue du Camp, derrière le Marché Magazine.
Cinquième District—Dr. C. P. AMES, au No—de la rue Patterson, à Alger, et à la station de police de Gretna, de midi à 2 heures, tous les mardis.
Sixième District—Dr. S. S. HERRICK, à Jefferson City Market House.
Le Bureau de Santé garantit la pureté du vaccin qu'emploient les inspecteurs et qui est fourni aux médecins. Ceux-ci peuvent se procurer, gratis, une quantité limitée de vaccin.
S. C. RUSSELL, Dr.-M., Secrétaire du Bureau de Santé de la Louisiane.
15 oct—1m

Remèdes du Dr Richau
Il remboursera à quiconque [illegible] que ses remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.
$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.
LE BAUME No 1 DU DR. RICHAU guérit les ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang qu'il purifie.
LE BAUME No 2 DU DR. RICHAU guérit les affections [illegible] et des rhumatismes.
Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.
L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.
L'ÉLIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et [illegible] générales chez les jeunes personnes et des vieillards.
Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9. Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il y a de véritables avec ceux [illegible] bouteilles sur lesquelles [illegible] mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, seul propriétaire."
Professeur à D. B. RICHARDS, No. 2 Varick st., N. Y.
Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, Au coin des rues Magazine et Natchez.
28 juin—1 an tlg

DISPENSAIRE HOMŒOPATHIQUE
FONDÉ pour faciliter aux indigents de la ville l'accès gratuit d'un service médical et l'homœopathie bien appliquée aux maladies des pauvres, privés des bienfaits de cette doctrine médicale.
Consultations et remèdes gratuits, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 1 à 3 heures P. M. Les consultations des jeudis sont exclusivement consacrées aux maladies des yeux.
Encoignure Orléans et Dauphine. Le Dispensaire est ouvert à partir de ce jour. 18 oct—1m

## VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Successeur de Théophile Guyollot.

Vente pour opérer un Partage. Propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième District.

Beaux Terrains sur la rue Polymnie, entre Prytania et St-Charles.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, coin Bienville & Passage de la Bourse.—SAMEDI, 19 novembre 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—En vertu d'un jugement de mise en possession par l'Hon. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 18 janvier 1870, les propriétés suivantes, savoir:

Troisième District.

1o—Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Bons-Enfants ou St. Claude, Morales ou Tremé, Franklin et Union, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants ou St. Claude, sur 120 pieds de profondeur.

2o—Un lot de terre, situé dans le même District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues d'Amour, Craps, Champs Élysées et Français, mesurant environ 40 pieds de face à la rue d'Amour, sur environ 60 pieds de profondeur.

Premier District.

3o—Trois beaux lots de terre, contigus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Polymnie, Prytanie, St-Charles et Euterpe, désignés par les Nos 1, 2 et 3, de l'îlet 75, mesurant chacun, mesure française, 30 pieds de face à la rue Polymnie, par 120 pieds de profondeur.

Voir les plans à la Bourse St. Charles.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque, huit pour cent d'intérêts [illegible] pour le recouvrement des [illegible] honoraires d'avocat, fixés à 5 pour cent, [illegible] aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes de l'année courante (1870) et les timbres des États-Unis. 12 nov

VACHES!

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 16 novembre 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Claiborne et Espagne, le propriétaire se retirant de ce genre d'affaires.

12 belles et jeunes vaches de race anglaise et une douzaine au moment de vêler, 1 taureau. 3 bêtes.

Conditions—Comptant. 12 nov

Propriété rue Kerlerec, No 216.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 novembre 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre mesurant 22 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur d'environ 127 pieds 2 pouces 3 lignes entre les rues Roman et Derbigny. Ensemble une maison de deux chambres, deux cabinets et galerie; cuisine double avec galerie; citerne, latrines.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

L'acquéreur sera tenu de maintenir les bâtisses assurées contre les risques du feu et de transférer la police d'assurance au porteur du billet. Les honoraires d'avocat à 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires seront à la charge de l'acheteur.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres des États-Unis et les taxes pour l'année 1870, dues en 1871. 10 nov

Succession de JOACHIM ASSEMAD.
—No 23,955.—

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 12 novembre 1870, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1870, les propriétés foncières suivantes:

1.—UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Mystérieuse, Amour et Bons Enfants. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 72 pieds, 6 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue Bons Enfants, 66 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 30 pieds, 6 pouces de large sur la ligne du fond. Ensemble, une maison en bois, de quatre chambres, cuisine de deux chambres, avec galerie et cabinet, cave, puits, lieux d'aisance, etc.

2.—UN AUTRE TERRAIN, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Craps, Grands Hommes, Bagatelle et Piété. Le dit terrain a 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Craps, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois, de deux chambres, galerie et cabinet. Une autre bâtisse élevée de la rue, ayant deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, trois cuves, puits, lieux d'aisance, etc.

Conditions—comptant.

Voir les plans à la Bourse d'encan St-Charles.

Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des États-Unis et les taxes pour l'année courante de 1870, dues en 1871.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix dans la rue du Canal, près le Parc et le Côteau de la Métairie.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs, Bureau, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 12 novembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique: [illegible] TERRAINS de choix pour bâtir, formant l'angle des rues Canal et Murat, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Murat, Gasquet et Alexander. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement, et ont ensemble 120 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 150 pieds [illegible] de profondeur et face à la rue Murat. Ces terrains sont situés près du Parc de la ville et du Côteau de la Métairie.

Les chars de la rue du Canal passent devant la propriété qui convient parfaitement pour résidence, vacherie ou jardin, et à des conditions [illegible].

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en un billet garanti sur privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an [illegible]. Les actes de vente, y compris les timbres des États-Unis, pardevant Edw. Barnett, notaire public. 10 nov

PAR O. VALETON.

JAMBONS. JAMBONS.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI, 12 novembre, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, en face de la rue Lafayette, ou sur la Levée, et du bateau à vapeur "Pauline Carroll"—20 tierçons jambons passés au sucre. 12 nov

O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromages, cigares, clous, riz, etc. 4 sept—1an

PAR R. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR R. J. MONTGOMERY.—R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 12 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, têtes-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à ressorts, tables à manger [illegible]. Ustensiles de cuisine, un lot de tapis et autres articles de ménage, venant de divers [illegible].

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège de [illegible] et [illegible].

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN JR., Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 12 novembre 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires; beaux mulets d'habitations et de ville, &c. &c.

—Egalement—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 4 nov

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—l'encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN JR., Encanteur.—Bureau et entrepôt, No 182 de la rue Gravier.—Il sera vendu VENDREDI, 18 novembre, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 182 de la rue Gravier, coin Carondelet.—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. Meubles, marchandises, toutes les semaines, à l'arrivée des marchandises.—Conditions, comptant en billets du Trésor des États-Unis. 1er aout

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. 9mai—1an

VICTOR BOLIS..........A. A. PECOT.
BOLIS & PECOT.
MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'Ouest dans les premiers jours de novembre, afin d'y faire fabriquer des charrues à sarcler. Leurs moyens étant très limités, ils conseillent aux planteurs qui désirent essayer cet instrument à leur faire leurs commandes dans le courant d'octobre en avant cette époque; elles seront exécutées dans l'ordre de leur arrivée. Chaque habitant devrait avoir au moins une charrue pour faire un essai, au commencement du printemps, d'en déterminer le mérite et voir le temps de faire de nouvelles commandes pour la saison. Les propriétaires ne fixent pas de prix, car ils ignorent à combien s'élèveront les frais, mais ils promettent aux planteurs que leurs conditions seront aussi raisonnables que possible. Il faut que les commandes soient faites au moins six mois de la saison à dix charrues.
Les demandes doivent être adressées à D. M. Pecot (bureau de poste du Cypremort, paroisse Ste Marie, Lne) qui nous avons nommé notre agent général, ou à Pascal & Ilsley, Nouvelle-Orléans.
Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Ilsley, Robert Hare, Puleo, Hine & Tupper, Bernard & Gibert.
Nous référons les personnes intéressées à consulter les avantages de notre charrue, au certificat suivant, qui porte la signature de planteurs qui ont employé ou vu fonctionner l'instrument, et tous, suivant leurs propres observations, recommandent avec instance comme une invention de la plus grande importance.
—CERTIFICAT—
Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire appelé charrue à sarcler, inventé par M. Victor Bolis, de Ste Marie, et pour lequel il lui a été délivré une patente le 25 août 1868. J'ai reconnu, sans réserve, l'efficacité pour la culture de la canne à sucre, du coton, du maïs et de tout ce qui se plante en rangs, et je le considère comme le meilleur des cultivateurs actuels, non seulement pour détruire toutes les herbes qui infestent la récolte, mais comme un moyen d'économiser le travail. Un laboureur, à l'aide de sa paire de mulets, peut sarcler de cinq à sept arpents par jour. La charrue sarcle complètement et d'un seul coup, tout un côté de la rangée, depuis le sillon de l'un jusqu'à la plante; elle soulève, à volonté, de deux pouces à trois pouces de terre; les socs n'ont ensuite qu'à enlever l'herbe qui se trouve parmi les plantes. On la manie aussi aisément qu'une charrue, et quelques explications suffisent à faire comprendre la manière de s'en servir. Je suis convaincu que les planteurs, en employant la charrue à sarcler, pourront économiser un tiers (ou davantage) du travail qu'exige une récolte.
E. MARTEL.
Les soussignés, planteurs de Ste Marie, ayant vu fonctionner la charrue à sarcler, l'approuvent sans réserve. Ils sont persuadés qu'elle est supérieure à tout ce que mentionne le susdit certificat.
L. GIRTENHENK, J. WEBSTER & FAY,
W. F. MARTIN, AL. GORSET,
E. GILLAN, ÉMILE GILLAN,
C. L. FUSELIER, EUG. FORTIER,
J. A. PIERRE, THOS. J. FOSTER,
A. L. FUSELIER, A. SIMON.
J. C. PARKERSON.
9nov—

No. 10 de la rue des Remparts,
BUREAUX DE DEVANT.
Le Professeur Wm. PAULOS
SPÉCIALISTE.
GUÉRIT de la Syphilis, de la Gonorrhée, du Rétrécissement, de la Faiblesse, Séminale, de la Débilité nerveuse, etc.
Il prépare les médicaments et les envoie dans toutes les parties du pays sans qu'ils soient exposés aux regards.
Toutes les correspondances et consultations sont confidentielles.
Professeur PAULOS, Au No 10 de la rue des Remparts, 2 nov—1an au dessous de la rue du Canal.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 50 malles Bottes et Congress [illegible].

PAR E. ROGER & CO—17 Bank Place—SAMEDI, 12 novembre, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67 de la rue Vieille-Levée, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers, brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

50 malles bottes et congress [illegible].

Conditions à la vente. 11 nov

PAR VINCENT & CO.

Habillements d'Automne et d'Hiver, Lingerie de Messieurs, Chapeaux d'Hommes et de Jeunes Garçons, Bottes et Souliers d'Hommes et de Femmes, Souliers Philadelphie pour Enfants.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 12 novembre, à 10 heures, aux Nos 61 et 63 rue de la Douane—Les susdits articles. 11 nov—

PAR D. E. MORPHY.

Haricots Rouges. Haricots Rouges.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 12 novembre 1870, à 11 heures du matin, au No 42 de la rue des Magasins—

22 barils haricots rouges, venant d'être reçus par le steamer Bienville.

Conditions, comptant. 12 nov—

Foin! Foin! Foin!

PAR D. E. MORPHY: A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 12 novembre 1870, à 10 heures du matin, sur la Levée, en face de la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—

22[illegible] balles de foin, débarquées du Pauline Carroll.

Conditions, comptant. 12 nov—

Cercles en Fer! Cercles en Fer!

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 17 novembre 1870, à midi, dans l'entrepôt Pelican, aux Nos 24 à 26 de la rue Girod—

3,000 paquets cercles Liverpool en fer, avec et sans boucles.

Conditions—Au-dessous de $500, comptant; au dessus de $500, 90 jours, en billets approuvés, et portant 8 pour cent d'intérêt. 12 nov—

TOLE. TOLE.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 12 novembre 1870, à midi, à l'entrepôt de MM. Slocomb, Baldwin & Co, au coin des rues Crossman et Perdido, pour le compte de qui il appartiendra—

200 paquets de tôle assortie.

Conditions Comptant. 11 nov

PAR CHARLES E. FORTIER.

Terrain rue Marais, entre Ursulines et St-Philippe.

Vente pour opérer un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No. 25, Exchange Place.—SAMEDI, 19 novembre 1870, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier—

Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, de cette ville, compris dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Ursulines et St-Philippe, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face sur la rue Marais, par une profondeur de 112 pieds.

Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, portant billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et divisée en coupons, à la convenance des vendeurs. L'acquéreur devant payer les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant sur lequel on pourrait poursuivre.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des États-Unis.

PAR EUGENE TOURNE.

CARGAISON Du brick italien "Oriental,"

Arrivé de Gênes et de Marseille.

PAR EUGENE TOURNE, MERCREDI, 16 novembre 1870, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, sur la Levée, en face de la rue [illegible], Deuxième District—

Sans Réserve, la dite Cargaison, consistant en:

Vermouth Noilly Prat, Vermicelle, Macaroni, Muscat, Ail, Figues, Canale du Montferrat, Chataignes, Citrons, Capres et Olives, Saucissons de Boulogne, Huile d'olive Plagniol, Oranges de Sicile, Vin de cette, Rhum, Cognac, Eau de Vie, Fromage de Parmesan, [illegible] Catalogues avec détails, le 14 courant. 12nov

Belle maison de résidence rue des Remparts. Ilet de terre sur la rue du Canal.

ACTIONS DU GAZ BARBARIN ET SCRIPS D'ASSURANCE &c.

Succession de J. B. St.-Amand.

PAR EUGENE TOURNE, Successeur de B. Turpin—JEUDI, 24 novembre 1870, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] de la seconde Cour du District, paroisse d'Orléans, en date du 4 octobre 1870, [illegible] succession.

1o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Remparts, St-Claude, [illegible] mesurant 30 pieds [illegible] face [illegible] sur une profondeur de [illegible] et formant l'angle des rues des Remparts [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison en bois [illegible].

2o. Un terrain situé dans le faubourg Jackson, [illegible].

HUIT ACTIONS du capital stock du Barbarin Gaslight Company.

UN SCRIP de la New-Orleans Mutual Insurance Co, 1868, de $100.

UN SCRIP de la New-Orleans Mutual Insurance Co, 1869, de $[illegible].

DEUX BARQUES.

CONDITIONS—Pour la propriété située rue des Remparts—un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et [illegible].

Pour les actions et les scrips—comptant.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des États-Unis, pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 nov, 4, 12, 19, 24

CHEMINS DE FER.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.
Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.
Le Chemin de fer central de l'Illinois et le Blue Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 4 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.
Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 28 de la rue Carondelet.
Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drays et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en coûte rien.
JAMES T. TUCKER, Agent général.
1nov—

Chemin de fer Pontchartrain.
[redacted]
ARRANGEMENT D'HIVER.
Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.
A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

| DU LAC. | DE LA VILLE. |
|---|---|
| 6 heures du matin, | 6 heures du matin, |
| 7 " " | 7 " " |
| 8 " " | 8 " " |
| 9 " " | 9 " " |
| 11 " " | 10 " " |
| 1 de l'après-midi, | Midi, |
| 3 " " | 2 heures de l'après-midi |
| 5 " " | 4 " " |
| 6 du soir, | 5 " du soir, |
| 7 " " | 6 " " |

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et du Lac toutes les heures après 2 heures de l'après-midi.
Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 6 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à 5 heures.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Prix du passage jusqu'à Gentilly, 25 cents et en tant pour revenir.
GEO. PANDELY, Surintendant-Général.
4 oct

Voyageurs ATTENTION!!
[redacted]
Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississippi Central,
ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, sans changement.
Le convoi de 7 heures du matin se relie à Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.
Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.
Le convoi de 4 heures et quart de l'après-midi, se relie à
L'Express "LIGHTNING", pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.
Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord,
Et vont à New-York en 70 heures!
Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.
Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 2:40 A. M.
Le convoi malle " " à 11:05 A. M.
Bagage "checked" de la résidence à destination.
Bureaux, à Galveston—dans l'Iron Building (bâtisse en fer.)
Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt!
E. D. FROST, Surint. gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag. gén. fret du Ch. M. C.
T. S. WILLIAMS, Sur. gén. Ch. de fer Jackson.
J. B. MOREY, Ag. gén. fret Ch. de fer Jackson.
E. W. SCOTT, Ag. gén. pour les passagers.
20 juillet—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan
Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.
Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Têche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera transporté aux points de bateau à vapeur pour toutes les paroisses.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après 3 heures. 20 mai—CHS. A. WHITNEY & CO. Age

## VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Succession de J. B. Planché Jr.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,008.—Terrains de très grand prix, nus et améliorés, dans le Deuxième et le Troisième Districts de cette ville. Également, deux grands morceaux de terre sur le Chemin de Gentilly, à environ sept milles de la ville, en face de la gare que doit faire construire la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, No 40 du Passage de la Bourse SAMEDI, 12 novembre 1870, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 octobre 1870, par l'Honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans la susdite succession—les propriétés suivantes, qui sont de prix et appartiennent à la susdite succession, savoir:

1.—UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 48, compris entre les rues Magistrate, Love, Hancock et Tricou. Le dit îlet a 126 pieds 4 pouces de face à la rue Hancock, 126 pieds 4 pouces de face à la rue Tricou, 209 pieds 2 pouces de face à la rue Love et 208 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrate. Le dit îlet est divisé en vingt-quatre lots conformément au plan dressé par Arthur de Armas, en date du 12 septembre 1870.

2. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Amour (maintenant Remparts), Clouet et Louisa. Le dit terrain est désigné par la lettre A: il a 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bons Enfants, sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après le plan dressé par Arthur de Armas, en date du 22 septembre 1870.

3. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Amour (maintenant Remparts), Clouet et Louisa. Le dit terrain est désigné par la lettre B; il a 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, vendu d'après un plan dressé par Arthur de Armas, en date du 22 septembre 1870.

4. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, St-Pierre, Roman et Prieur. Ledit terrain est désigné par la lettre B; il a 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Roman, sur une profondeur de 62 pieds, entre lignes parallèles.

5. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Ledit terrain est désigné par la lettre C; il a 31 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 30 pieds 9 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles.

6. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Ledit terrain est désigné par la lettre D; il a 34 pieds de 6 pouces 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 30 pieds 9 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles.

7. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans l'îlet compris entre les rues Orléans, St. Pierre, Roman et Prieur. Le dit terrain est désigné par la lettre [illegible]; il a [illegible] pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 42 pieds, entre lignes parallèles.

8. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé du côté gauche du Chemin de Gentilly au Bayou Sauvage, derrière le Troisième District de cette ville, borné, d'un côté, par la propriété de Thomas B. Lee et, de l'autre côté, par la propriété de Manuel Peraudat, divisé en quatre morceaux de terre—Nos 101, 105, 106, 107—ayant, ensemble, plus ou moins, d'après l'acte de vente, 4 arpents de face au dit Chemin de Gentilly, sur une profondeur de 40 arpents, d'après le plan dressé par Arthur de Armas, daté du 27 septembre 1870.

Cette terre a beaucoup de cyprès.

[illegible] UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé du côté droit du Chemin de Gentilly, au Bayou Sauvage, derrière le Troisième District de cette ville, borné, d'un côté, par la propriété de Thomas B. Lee et, de l'autre côté, par la propriété de Manuel Peraudat, divisé en quatre morceaux de terre—Nos 110, 112, 114 et 116 et ayant, plus ou moins, 4 arpents de face au dit Chemin de Gentilly, sur 17 arpents de profondeur. Le tout sera vendu d'après le plan dressé par Arthur de Armas, en date du 27 septembre 1870.

Cette terre a beaucoup de cyprès.

10. UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, compris entre les rues Prieur, Roman, Hôpital et Quartier. Le dit terrain est désigné par le No. 15; il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur et façade sur la rue Prieur, de 118 pieds 4 pouces 6 lignes. Les curbstones et la banquette sont en face de la propriété, sur la rue Prieur, et ont été payés dernièrement.

11. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, St. Pierre, Dauphine et Bourbon. Le dit terrain a 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 76 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

12. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bienville, Chartres et Dorsière. Le dit terrain est désigné par la lettre A; il a 20 pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de [illegible] pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

13. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] Douane, Chartres et Dorsière. Le dit terrain est désigné par la lettre B, il a 19 pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de 65 pieds et 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Gottschalk & Meguer, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.

Magasin en Briques.

Vente très positive et sans réserve d'un magnifique Magasin en Briques, à étage et verandah, situé rue Mandeville, entre Chartres et Royale.—Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, 40 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 novembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, sans limite quelconque—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux magasins, dont le rez-de-chaussée, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, et formant l'angle des rues Chartres et Mandeville, [illegible] mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres [illegible].

Les améliorations consistent en un superbe magasin en briques à étage, avec cuisine, six chambres, [illegible] cave, lieux d'aisance, &c.

TERMES ET CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires [illegible] et la balance comptant, [illegible] les taxes de 1870 devront être payées par l'acquéreur en outre du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant C. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Deux terrains de prix, formant l'angle des rues St-Philippe et Bourgogne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau No 40 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 novembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier—

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de la ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Bourbon, Dauphine et Bourgogne. Les dits terrains sont désignés par les Nos 16 et 17 [illegible] plan dressé par C. A. de Armas [illegible]. Le terrain No 16 a 28 pieds [illegible] de face à la rue Bourgogne [illegible] profondeur [illegible] le terrain No 17 [illegible].

CONDITIONS—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, privilège de vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent de frais judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, en cas de procès.

Les taxes de 1870, payables en 1871, devront être payées par les acquéreurs, en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 nov

ATTENTION

Laitiers, Fermiers, Jardiniers et autres. Vente sans limite d'un îlet de terre à un très long crédit.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, No 40 Passage de la Bourse.—SAMEDI, le 12 novembre 1870, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—sans limite ou réserve—

Un certain îlet de terre subdivisé en 26 lots, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Français, Union, Peléopidas et Livingston, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, mesurant, plus ou moins, 300 pieds de face sur les rues Français et Union, et 200 pieds, plus ou moins, sur les rues Peléopidas et Livingston.

Les améliorations consistent en une maison en bois, à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur; écurie, citerne et environ 70 arbres fruitiers. Les chars Pontchartrain s'arrêtent à "Gentilly Road Station," qui n'est qu'à deux îlets de l'endroit.

Termes et Conditions—Un quart comptant; la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leur date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, avec privilège de vendeur. En cas de non paiement des billets à échéance, on ajoutera 5 pour cent au montant des billets pour honoraires d'avocat; les assurances devront être maintenues et la police transférée au vendeur jusqu'au paiement du dernier billet.

Les taxes de 1870, payables en 1871, seront payées en sus du prix de l'adjudication par l'acquéreur.

Acte de vente et les timbres des États-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant O. De Armas, notaire public. 10 nov—

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.
Au coin des rues Magazine et Ste-André (District par la rue Ste-André, au premier.)
QUATRIÈME DISTRICT.
Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.
Président..........KASPAR AUCH.
Vice-Président..........JOHN HENDERSON
Secrétaire..........LOUIS MATHIS.
Inspecteur d'incendie..........JOHN PURCELL.
DIRECTEURS:
Kasper Auch, William H. Foster, John H. Keller, John R. Cotten, Charles Kummel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mohle, John P. Colins, Louis Fassel, Michael Hahn, James Magee, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Maclin, Dr. Henry F. Wade, Henry Bussel Jr., John R. Gerding, Ph. Haensel, Alfred Shaw, H. F. Walter, Kasper Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Gall, Jacob Hassinger. 4 jan—1an

SOCIÉTÉ Pour élever un monument à la MÉMOIRE DU GÉNÉRAL LEE.

Constitution de la Société de Monument de Lee en Louisiane.

Article 1er—Cette Société sera connue sous le nom de SOCIÉTÉ LOUISIANAISE DU MONUMENT DE LEE, et son objet sera d'élever un monument convenable dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour perpétuer la mémoire du grand capitaine et du grand citoyen ROBERT E. LEE.

Art. 2.—Cette Société sera composée de toutes les personnes qui paieront une entrée de cinq dollars, pour laquelle un reçu sera donné, le gouverneur de l'État de la Louisiane et le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans seront membres ex-officio de cette Société.

Art. 3.—Les affaires de cette Société seront conduites par un conseil de vingt-trois directeurs qui seront élus aussitôt que la Société comptera cinq cents membres. Le conseil des directeurs, dès qu'il sera élu, choisira dans son sein:

Un Président, Un Secrétaire,
Deux Vice-Présidents, Un Secrétaire-Encanteur,
Un Trésorier, Un Secrétaire-correspondant.

Qui rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que le monument soit achevé. Le conseil des directeurs aura autorité à faire une charte pour cette Société sous les lois de l'État, et il aura tous les pouvoirs pour remplir les stipulations qui ci-dessus mentionnées.

Art. 4—Le conseil des Directeurs sera autorisé à recevoir des contributions volontaires pour toutes sommes, et à en accuser réception publiquement chaque semaine.

A une réunion générale de la Société tenue aujourd'hui dans le salon du City Hotel, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour composer le conseil permanent des Directeurs, ainsi qu'il est prescrit par l'article 3 de la Constitution:

| | |
|---|---|
| W. M. Perkins | Thos Sloo |
| Dr W. N. Mercer | R. H. Kennedy |
| Jno. C. Gaines | W. S. Pike |
| A. M. Fortier | Jas. Jackson |
| E. Rigney | J. N. Marks |
| W. B. Schmidt | M. Barnett |
| Chas. Cavaroc | Henry Renshaw, Sr. |
| Cléd. M. Gibson | Gen. G. T. Beauregard |
| Patrick Irwin | Jas. Marquez |
| C. H. Slocomb | B. S. Moore |
| Lloyd R. Coleman | R. A. Tyler |
| | Chas. E. Fenner. |

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1870.

J. G. CAMPBELL, Secrétaire pro tem.